

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2659

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER BIS

Compléter cet article par les mots :

« et viticole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en vue d'expliciter la nécessité pour la viticulture d'être hissée au rang des intérêts fondamentaux de la nation.